

Marchés publics de services  
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**N° 2025010RREF48**

**Personne Publique**

**Institut de Recherche pour le Développement**

Direction des Finances - Service du Pilotage des Achats et de la Gestion Financière  
Immeuble Le Sextant  
44 Boulevard de Dunkerque  
CS 90009  
13572 MARSEILLE cedex 02

**Objet de la consultation :**

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations techniques, scientifiques et opérationnelles visant à améliorer la connaissance et la durabilité de la petite pêche côtière dans le sud-ouest de l’océan Indien pour le projet COREPECHE

**Date et heure limite de remise des offres :** 07/01/2026 – 12h00

**Etendue de la consultation :**

Marché passé selon une procédure d’appel d’offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
Article 1.1 Procédure .....	3
Article 1.2 Objet .....	3
Article 1.3 : Décomposition en lots .....	3
Article 1.4 Classification.....	3
Article 1.5 Variantes .....	4
<b>ARTICLE 2 : FORME ET DURÉE DU MARCHÉ</b> .....	<b>4</b>
Article 2.1 : Forme du marché .....	4
Article 2.2 : Durée du marché .....	4
<b>ARTICLE 3 : COMPOSITION DES GROUPEMENTS</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5 : MODE DE RÈGLEMENT- FINANCEMENT</b> .....	<b>5</b>
Article 5.1 Mode de règlement : .....	5
Article 5.2 Financement.....	5
<b>ARTICLE 6 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 7 : MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 8 : CONTENU DU PLI</b> .....	<b>6</b>
Article 8.1 : Pièces à fournir au titre de la candidature .....	6
Article 8.2 : Pièces à fournir au titre de l'offre.....	8
Article 8.3 : Documents demandés au stade de l'attribution du marché .....	8
Article 8.4 : Délai de validité des offres .....	9
<b>ARTICLE 9 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES OFFRES</b> .....	<b>9</b>
Article 9.1 Processus de dépôt de l'offre par voie dématérialisée .....	9
Article 9.2 Horodatage et format des fichiers :.....	9
Article 9.3 : Signature électronique des candidatures et des offres .....	9
Article 9.4 : Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres .....	10
Article 9.5 : Anti-virus .....	10
<b>ARTICLE 10 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET OFFRES</b> .....	<b>10</b>
Article 10.1 : Sélection des candidats .....	10
Article 10.2 : Sélection des offres .....	10
<b>ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>12</b>

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

### **Article 1.1 Procédure**

Le présent marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### **Article 1.2 Objet**

Le présent marché a pour objet la mise en place d'une prestation d'accompagnement à la réalisation du projet COREPÊCHE (Co-construction régionale de solutions pour la durabilité des petites pêcheries côtières du Sud-Ouest de l'océan Indien), coordonné par l'IRD à La Réunion, de juin 2024 à décembre 2027. Ce projet vise à appuyer la préservation de la biodiversité et à améliorer la gestion des ressources halieutiques côtières dans un contexte de surexploitation et de changement climatique, à travers une approche transdisciplinaire intégrant les écosystèmes, les usages et les dynamiques socio-économique.

L'objectif général du projet COREPÊCHE est l'élaboration et la mise en place de solutions favorisant la résilience des petites pêcheries côtières (crabes, poissons récifaux et poulpes) du sud-ouest de l'océan Indien et des écosystèmes qui les soutiennent (mangroves et récifs coralliens), en mobilisant l'expertise scientifique régionale.

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations techniques, scientifiques et opérationnelles visant à améliorer la connaissance et la durabilité de la petite pêche côtière dans le sud-ouest de l'océan Indien.

### **Article 1.3 : Décomposition en lots**

Le marché est alloté :  oui  non

- Lot 1 n°2025010RREF48A : Appui à maîtrise d'ouvrage
- Lot 2 n°2025010RREF48B : Animation locale et suivi participatif
- Lot 3 n°2025010RREF48C : Expertise scientifique

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats peuvent soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Cependant, un même opérateur économique ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

À l'issue de l'analyse simultanée des offres des trois lots, si un candidat est classé premier sur plusieurs lots, il ne pourra en obtenir qu'un seul. Dans ce cas, l'attribution s'effectuera selon les modalités suivantes :

Le candidat indique, dans le document « Ordre de priorité des lots » fourni au dossier, le lot qu'il privilégie en cas de classement premier sur plusieurs lots.

Le lot classé en première position par le candidat lui sera attribué. Pour les autres lots où ce candidat aurait été premier, l'attributaire sera le candidat classé deuxième (ou suivant dans le classement).

Cette règle s'applique à tous les opérateurs économiques, qu'ils se présentent seuls ou en groupement.

### **Article 1.4 Classification**

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics :  oui  non

Il est ventilé sous le référentiel NACRES (Nomenclature Achats Recherche Enseignement Supérieur)

Lot 1 : BF.11 ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE, CONDUITE D'OPERATIONS, APP

Lot 2 : CD.34 CULTURE : AUTRES SERVICES SOCIO-CULTURELS

Lot 3 : EB.04 : AUTRES MISSIONS D'ETUDES ET DE CONSEIL (HORS BÂTIMENT ET INFORMATIQUE)

C'est un marché de Service

### **Article 1.5 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

## **ARTICLE 2 : FORME ET DURÉE DU MARCHÉ**

### **Article 2.1 : Forme du marché**

Le marché est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Les offres des candidats ne doivent pas dépasser les montants maximum suivants :

- Lot 1 : 448 010,00 € HT.
- Lot 2 : 236 000,00 € HT
- Lot 3 : 225 000,00 € HT

Le critère Prix (Cf. article 10.2 du présent RC) n'a pas pour objet de valoriser l'offre la moins chère, mais d'apprécier la pertinence et la cohérence de la proposition financière du candidat.

### **Article 2.2 : Durée du marché**

Le marché prendra effet à compter de sa notification (prévu le 2 mars à titre indicatif) et s'achèvera lors de la remise du rapport final d'exécution du projet, soit au plus tard le 31 mars 2028.

Les rapports finaux visés ci-dessus sont ceux précisés aux articles suivants du CCTP :

- Lot 1 : Article 4.1.1 du CCTP
- Lot 2 : Article 5.1.1 du CCTP
- Lot 3 : Article 6.1.1 du CCTP

## **ARTICLE 3 : COMPOSITION DES GROUPEMENTS**

Chacun des marchés sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises avec mandataire désigné.

En cas de groupement, l'IRD ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires des lots.

Néanmoins, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

Un même prestataire ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

## **ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE**

La sous-traitance est autorisée. Les opérations relatives à la sous-traitance devront s'effectuer conformément aux strictes dispositions de l'article L2193-3 du Code de la commande publique.

## **ARTICLE 5 : MODE DE RÈGLEMENT- FINANCEMENT**

### **Article 5.1 Mode de règlement :**

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et par virement administratif bancaire. L'unité monétaire est l'euro.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures (ou demandes de paiement équivalentes) ou de l'exécution des prestations si celle-ci est postérieure, conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique.

Le versement d'une avance est prévu au marché (article 14 du CCAP).

### **Article 5.2 Financement**

Le marché sera financé par le fonds FEDER (Programme INTERREG VI).

## **ARTICLE 6 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le DCE remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- La Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et son annexe planning d'exécution du marché
- L'annexe financière pour chacun des lots
- L'ordre de préférence des lots
- Le cadre de mémoire technique – 1 par lot

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises.

L'IRD se réserve le droit, au plus tard, six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, de fournir des renseignements complémentaires ou d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 7 : MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les candidats peuvent retirer le DCE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

*Entités : EOESR - Etablissement et organismes d'Enseignement Supérieur et de Recherche/IRD-Institut de Recherche pour le Développement.*

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2903452&orgAcronyme=f2h>

Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

La connexion nécessite de s'inscrire en suivant les instructions du site électronique. Les candidats complètent, en ligne, un formulaire d'identification où ils précisent : le nom de l'entreprise, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique.

**IL EST FORTEMENT RECOMMANDE AUX PERSONNES TELECHARGEANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DE RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION AVANT D'ACCEDER**

**AUX DOCUMENTS.** Le candidat qui ne se serait pas identifié en téléchargeant le DCE ne pourra en aucun cas se

prévaloir d'un défaut d'information complémentaire, le cas échéant, et ce jusqu'à la date de clôture de la consultation.

Les documents électroniques, constituant le dossier de consultation, mis en ligne ont des contenus strictement identiques aux documents papiers diffusés dans le même cadre.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'IRD, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip ; .doc ; .xls ; .pdf ; .odt ; ods ; odp

Le retrait des documents par cette voie n'oblige pas le candidat à déposer une offre dématérialisée et inversement.

## **ARTICLE 8 : CONTENU DU PLI**

### **Article 8.1 : Pièces à fournir au titre de la candidature**

**En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées** en application des articles L2141-7 à L2141-12 du Code de la commande publique.

Le pli contiendra les pièces suivantes :

**Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

<b>Document</b>	<b>Descriptif et niveaux minimaux de capacité</b>
<b>Lettre de candidature (DC1) ou DUME</b>	<p>Le candidat doit préciser s'il se présente seul ou en groupement et dans ce dernier cas, il doit indiquer la forme du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, et si les candidatures et les offres seront signées par l'ensemble des entreprises groupées ou par le mandataire qui, dans ce cas, doit justifier des habilitations nécessaires.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article R.2143-3 1°, le <i>candidat individuel (ou chaque membre du groupement)</i> produit à l'appui de sa candidature une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas l'interdisant de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.</p>
<b>Déclaration du candidat (DC2) ou DUME</b>	<p>Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise.</p> <p>Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire et autorisant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisionnelle du marché et/ou du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.</p>

Document	Descriptif et niveaux minimaux de capacité
<b>Capacités financières (Chiffre d'affaires)</b>	<p>Une déclaration relative au chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.</p> <p>Les opérateurs économiques nouvellement créés doivent apporter la preuve de leurs capacités financières par tout moyen de preuve approprié, notamment par une déclaration appropriée de banques.</p>
<b>Références professionnelles</b>	<p>Liste des principaux contrats similaires à l'objet du marché (les plus significatifs) effectués au cours des trois (3) dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;</p> <p><b>Capacité minimales requises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Connaissance du terrain et des réalités socio-économiques et logistiques locales à Madagascar.</b></li> </ul>
<b>Moyens humains</b>	<p>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (le cas échéant, préciser les effectifs de l'établissement qui réalisera la prestation).</p> <p>Le candidat précisera également la qualification et l'habilitation des personnels affectés à réaliser des prestations similaires pour le personnel encadrant (Fournir au maximum 5 CV de personnes susceptibles d'intervenir sur ce genre de prestation).</p> <p><b>Capacité minimales requises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Maîtrise courante du malgache et du français, écrit et oral</b></li> <li>● <b>Connaissance du terrain et des réalités socio-économiques et logistiques locales à Madagascar</b></li> </ul>

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur

économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### **Article 8.2 : Pièces à fournir au titre de l'offre**

Les offres doivent être rédigées en français :

#### **A) La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)**

#### **B) Le cadre de réponse technique (CRT)**

Le CRT est le document que vous devez compléter au titre de votre réponse technique.

Le CRT pourra uniquement être accompagné d'annexes. Les soumissionnaires n'ont pas à remettre de mémoire technique.

Tout autre document technique, en dehors du CRT et de ses annexes, qui serait remis avec l'offre ne sera pas analysé.]

L'attention du candidat est appelée sur le fait que les critères « Qualité de l'offre », Compétence et expérience de l'équipe est jugé sur la base du cadre de réponse technique (offre technique). Le candidat doit donc apporter un soin particulier à la constitution de ce document. La remise d'un document incomplet au regard des éléments décrits ci-dessus peut entraîner une perte de points dans la notation.

A travers la constitution de ce document, il doit démontrer notamment **les compétences et qualités de l'équipe dédiée au projet à travers la présentation des CVs et expériences** du personnel mis à disposition pour remplir la mission.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre les CCAP, CCTP et RC, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

### **Article 8.3 : Documents demandés au stade de l'attribution du marché**

L'IRD demandera au candidat à qui il est pressenti d'attribuer le marché les documents suivants ou leurs équivalents :

- A) Acte d'engagement signé.** L'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise ;
- B) Justificatif du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat (exemple : extrait k-bis) ;**
- C) RIB ou le RIP ;**
- D) Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour ;**
- E) Certificats fiscaux et sociaux**
- F) La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et travaillant directement ou indirectement pour le présent marché.**

**Afin de simplifier et de sécuriser vos démarches administratives, si le titulaire est immatriculé en France, l'IRD met gracieusement à disposition du titulaire une plateforme en ligne à laquelle vous accéderez à l'aide de votre numéro SIRET et d'une clef d'identification à l'adresse suivante : <https://www.e-attestations.com/fr/>** Un courrier relatif à la mise à disposition de ce service sera envoyé au candidat qui se verra attribuer le marché avec une clef d'identification lui permettant de se connecter à la plateforme.

Le service de dépôt des documents est gratuit. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations, issues des organismes émetteurs (DGFIP, URSSAF...), pourraient déjà être déposées sur votre compte.

Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de fournir ces éléments ou leurs équivalents dans le délai prévu, le pouvoir adjudicateur informera le candidat de son élimination. Le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Tous les documents à signer, doivent comporter le nom, la qualité de la personne habilitée à engager la société et le cachet commercial.

#### **Article 8.4 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres mentionnée en page 1 du présent règlement de la consultation.

#### **ARTICLE 9 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES OFFRES**

Elles doivent impérativement parvenir à l'adresse ci-dessous, au plus tard à la date et heure limite indiquée sur la page 1 du présent règlement.

**Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non fermée ou non conformes, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.**

#### **La remise des candidatures et des offres par voie dématérialisée est obligatoire**

Les plis contenant les candidatures et les offres sont transmis par voie dématérialisée sur la plate-forme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

*Entités : EOESR - Etablissement et organismes d'Enseignement Supérieur et de Recherche/IRD-Institut de Recherche pour le Développement.*

Si les candidats décident de transmettre leur candidature et leur offre par voie dématérialisée, ils disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plate-forme ci-dessous :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Les candidats peuvent à titre de sauvegarde, transmettre une copie sur support physique électronique (DVD, CD-ROM, clé USB), ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, selon les modalités de dépôt de la version papier.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde ». Les plis, contenant les copies de sauvegardes, qui n'auront pas nécessité d'ouverture seront détruits par l'IRD.

#### **Article 9.1 Processus de dépôt de l'offre par voie dématérialisée**

Le candidat se connecte sur la plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE). Il s'identifie avec son identifiant et sur la page relative à la présente consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2903452&orgAcronyme=f2h>

#### **Article 9.2 Horodatage et format des fichiers :**

Les plis transmis par voie dématérialisée sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt susmentionnées sera considéré comme remis hors délai. Il ne sera pas ouvert et sera déclaré irrecevable.

**La date et l'heure de référence pour la remise des offres sont celles données par la plate-forme de dématérialisation à réception des documents envoyés par les candidats.**

Le procédé utilisé par l'IRD répond aux normes internationales pour l'horodatage (RFC3161). Les formats compatibles avec le système informatique de l'IRD sont les suivants : .doc ; .xls ; .ppt ; .pdf ; .odt ; ods ; odp. Les candidats devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-dessus précisés sous peine de rejet de leur offre.

Le candidat est également invité à ne pas utiliser de fichiers exécutables (.exe) ou contenant des macros et à vérifier que sa réponse ne soit pas supérieure à 50 Mo (les fichiers peuvent être compressés en fichier zip).

#### **Article 9.3 : Signature électronique des candidatures et des offres**

La signature électronique des candidatures et des offres est autorisée. **Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer l'acte d'engagement manuscritement ou électroniquement ainsi que ses annexes.** Le candidat peut choisir de signer son offre dès le dépôt de son dossier de réponse. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type XAdES, CAAdES ou PAdES conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 sur l'utilisation de la signature électronique dans les marchés publics et **signera uniquement l'acte d'engagement.**

#### **Article 9.4 : Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres**

La sécurité des transactions sera principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis. L'intégrité des documents est garantie par la signature électronique.

#### **Article 9.5 : Anti-virus**

Les candidats s'assureront avant l'envoi de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre devra préalablement être traité par un anti-virus. En effet, conformément à l'arrêté du 28/08/2006, la réception de tout fichier contenant un virus est susceptible d'entraîner l'irrecevabilité de la réponse. Au moment de la réunion de l'ouverture des plis, si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu, et le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

### **ARTICLE 10 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ET OFFRES**

#### **Article 10.1 : Sélection des candidats**

Les candidatures qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner ne sont pas recevables en application des articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront analysées à partir du dossier de présentation de candidature au regard des capacités minimales requises et des critères suivants :

Celles qui ne présentent pas de garanties professionnelles, techniques, financières ou de moyens humains suffisants au regard des prestations demandées ne seront pas admises.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

#### **Article 10.2 : Sélection des offres**

L'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots sera sélectionnée en fonction des critères pondérés suivants :

### **LOT 1 – Appui à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

#### **Valeur technique - 65 % décomposé en 2 sous critères**

##### **1.1 Qualité de l'offre technique - 35 %**

Appréciée au regard :

- De la compréhension des enjeux du projet COREPÊCHE (INTERREG VI, gouvernance, coordination des partenaires, continuité avec le projet CORECRABE) ;
- De la qualité de la méthodologie d'appui (suivi budgétaire, administratif, gestion documentaire, reporting) ;
- De la pertinence du dispositif de coordination entre les acteurs du projet, notamment avec ceux réalisant l'animation locale / suivi participatif et l'expertise scientifique ;
- De la clarté et faisabilité du planning proposé (COFIL, rapports semestriels, validations) ;
- Des outils de suivi proposés (tableaux de bord, procédures qualité, gestion des risques).

##### **1.2 Compétences et expérience de l'équipe - 30%**

Évaluées sur :

- L'expérience du chef de projet AMO en projets internationaux / INTERREG ;

- La maîtrise du suivi administratif et financier de projets européens ;
- L'expérience en coordination pluri-acteurs et animation de gouvernance ;
- La disponibilité réelle de l'équipe, cohérente avec le planning et les missions.

## **2. Prix - 30%**

Évalué sur :

- La pertinence de la décomposition du prix par mission
- Cohérence entre le prix et la qualité de l'offre

## **3. Impact environnemental - 5%**

Évalué à travers :

- La stratégie de limitation des déplacements (mobilité douce ou visioconférences privilégiées) ;
- L'optimisation des missions nécessitant une présence terrain (mutualisation, organisation).

## **LOT 2 – Animation locale & Suivi participatif**

### **Valeur technique - 65 % décomposé en 2 sous critères**

#### **1.1 Qualité de l'offre technique - 35 %**

Appréciée au regard de :

- La pertinence de la méthodologie d'animation communautaire, en lien avec les réalités locales ;
- La qualité du dispositif de collecte participative (protocoles, outils, mobilisation) ;
- L'organisation logistique et sécuritaire des missions sur le terrain ;
- La stratégie de restitution auprès des communautés ;
- La pertinence de la coordination mise en place avec l'intervenant réalisant l'appui à la maîtrise d'ouvrage, notamment sur la thématique du reporting et avec l'intervenant réalisant l'expertise scientifique, notamment sur la qualité des données.

#### **1.2 Compétences et expérience de l'équipe - 30%**

Évaluée sur :

- L'expérience en animation communautaire et en démarches participatives en Afrique de l'Est / Madagascar ;
- La connaissance des pêcheries et zones côtières malgaches (Toliara, Menabe, Boeny, Diana) ;
- La maîtrise des outils d'enquête, dialogue social, accompagnement local ;
- L'existence d'un réseau local implanté (ONG, associations, communautés villageoises).

## **2. Prix - 30%**

Évalué sur :

- La pertinence de la décomposition du prix par mission
- Cohérence entre le prix et la qualité de l'offre

## **3. Impact environnemental - 5%**

Évalué à travers :

- La gestion responsable des missions : optimisation des déplacements, réduction des déchets, respect des zones sensibles ;

- L'utilisation de matériaux écoresponsables lors des ateliers (sans plastiques jetables, matériel réutilisable) ;
- Le respect écologique des milieux naturels lors des activités de collecte.

### **LOT 3 – Expertise scientifique**

#### **Valeur technique - 65 % décomposé en 2 sous critères**

##### **1.1 Qualité de l'offre technique - 35 %**

Évaluée sur :

- La qualité de la méthodologie scientifique (modélisation, analyses, protocoles) ;
- L'adéquation des outils proposés : statistiques avancées (eg modèles mixtes), bioéconomie, SIG, etc. ;
- La qualité du plan d'analyse des données proposées par l'intervenant réalisant les missions d'animation locale et de suivi participatif ;
- Le respect des exigences sur la gestion FAIR des données (PGD, SIH-C) ;
- La faisabilité et cohérence du calendrier scientifique (CET, GT, publications, livrables).

##### **1.2 Compétences et expérience de l'équipe - 30%**

Évaluées sur :

- La qualité des profils scientifiques proposés (halieutes, socio-économistes, modélisateurs) ;
- L'expérience en pêcheries tropicales / socio-écosystèmes côtiers ;
- Les publications, thèses, références de projets antérieurs ;
- L'adéquation du temps mobilisé par chaque expert avec la charge réelle de travail.

##### **2. Prix - 30%**

Évalué sur :

- La pertinence de la décomposition du prix par mission
- Cohérence entre le prix et la qualité de l'offre

##### **3. Impact environnemental - 5%**

Évalué à travers :

- L'optimisation des déplacements scientifiques (mutualisation, missions groupées) ;
- La réduction des impacts écologiques en milieu marin lors de la collecte ou des observations ;
- La sobriété des méthodes utilisées (serveurs, stockage, outils de calcul) ;

### **ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que les demandes de renseignements devront être formulées par écrit au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres et via la plateforme de dématérialisation [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les demandes de renseignements feront l'objet d'une réponse adressée collectivement via la plate-forme des achats de l'Etat, à tous les opérateurs ayant retiré le dossier de consultation des entreprises, sans mention du nom du demandeur.